

Plan Local d'Urbanisme

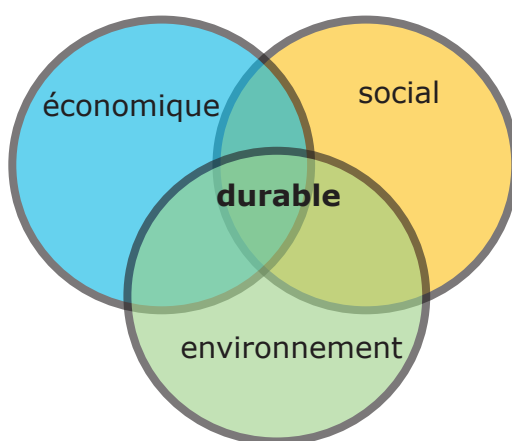
2-Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- 1- Préserver les espaces agricoles, forestiers, naturels et patrimoniaux
- 2- Intégrer les risques naturels pour l'évolution du village
- 3- Prendre en compte le développement durable
- 4- Maintenir les habitants et la diversité sociale sur la commune :
 - a- privilégier la rénovation du bâti existant
 - b- pérenniser et valoriser les hébergements touristiques
 - c- réfléchir sur la création de nouvelles zones à construire en répondant au Grenelle 2
 - d- densifier le bâti existant au chef lieu et dans les hameaux
- 5- Améliorer les liaisons piétonnes existantes, cyclables, désenclaver certains secteurs des villages, conforter les stationnements
- 6- Réfléchir sur les activités touristiques et de loisirs.

Précisions sur la notion de développement durable :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Rapport Brundtland, 1987

Pour être durable, le développement doit concilier trois éléments majeurs : l'équité sociale (répondre aux besoins de tous), la préservation de l'environnement et l'efficacité économique.



Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels agricoles et forestiers.

Le Grenelle ajoute : la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques ; le développement des communications numériques ; l'équipement commercial ; il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

1 - Un projet de développement et d'aménagement guidé par la préservation des espaces naturels, la pérennisation de l'agriculture et la valorisation des paysages.

A - Préserver les espaces qui composent la trame verte et bleue du territoire

- › Garantir une protection stricte des sommets et alpages en tant que réservoirs de biodiversité : ZNIEFF de type 1, nombreuses zones humides, zones à enjeux pour les galliformes de montagne...
- › Maintenir la biodiversité liée aux zones Natura 2000 en favorisant une gestion agro-pastorale respectueuse des prairies de fauche.
- › Préserver la fonctionnalité des corridors biologiques reconnus à l'échelle supra-communale : fond de vallon de l'Ormente et boisements en limite sud de la commune.
- › Maintenir une forte naturalité du versant sud en tant que support des dynamiques écologiques locales : cours d'eau, trame arborée, zones humides, coupure verte entre le chef-lieu et La Thuile...
- › Assurer la gestion durable des boisements du haut de versant afin de garantir leurs fonctions multiples : protection contre les risques naturels, habitat naturel, exploitation forestière, élément paysager structurant, espace récréatif...

B - Pérenniser la viabilité de l'agriculture

- › Privilégier les extensions d'urbanisation sur les terres à enjeux moyens (amont et aval du chef-lieu) afin de préserver les terres à enjeux forts.
- › Mettre en place des zones dédiées à l'accueil de nouveaux bâtiments agricoles
- › Le hameau de Bonvillard est un secteur privilégié pour des activités touristiques et agricoles. Le site offre un potentiel (accès, exposition, topographie, constructions existantes...) pour une activité agricole qui pourrait être liée, ou non, à une offre touristique. La commune souhaite laisser la possibilité de réaliser un projet qui valoriserait le site comme un bâtiment agricole ou une ferme pédagogique qui pourrait être associée à des hébergements dans les bâtiments existants.
- ›

E - Valoriser les paysages identitaires de la commune

- › Assurer un développement urbain harmonieux qui préserve les « silhouettes » groupées des hameaux et la coupure verte entre le chef-lieu et La Thuile.
- › Favoriser l'intégration paysagère du bâti : insertion dans la pente, valorisation des motifs paysagers (comme les vergers, les murets, les abris bois...), qualité des nouveaux bâtiments agricoles...
- › A Bonvillard : valoriser la chapelle et le cadre naturel et paysager.

C - Se prémunir des risques naturels

- › Intégrer le zonage et les préconisations du PPRN

D- Optimiser la consommation énergétique des bâtiments

- › Permettre la conception bioclimatique des bâtiments et inciter l'usage des énergies renouvelables (le solaire en particulier).

2 - Permettre un développement démographique en lien avec une consommation d'espace raisonnée.

A - Densifier le chef lieu et les hameaux dans un objectif de modération de la consommation d'espace.

La consommation moyenne de foncier pour les constructions nouvelles d'habitat est, d'en moyenne, 550m² ce qui n'est pas une consommation foncière excessive. Dans le cadre de la modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain, la commune souhaite que le PLU permette la rénovation du bâti existant et que les zones d'extension de l'habitat se maintienne dans cette moyenne de 550m² par logement.

B - Le développement de l'habitat pour répondre aux objectifs démographiques

a commune a établi ses objectifs démographiques et mis en cohérence ses besoins en logements afin d'élaborer un zonage lié aux besoins d'extensions de la population. Ainsi, le PLU permettra la réalisation d'environ 19 logements nouveaux (en tenant compte du desserrement des ménages) dans l'enveloppe urbaine actuelle ou en continuité de cette dernière.

3- Optimiser les déplacements et le stationnement

A - Travailler sur les liaisons piétonnes au sein des enveloppes urbaines existantes, des nouvelles zones d'urbanisation et entre les hameaux.

B - Créer des poches de stationnement

Au chef lieu : il est important de solutionner le problème de stationnement hivernal par un stationnement de proximité.

4- Reformuler l'offre d'activité touristique et de loisirs

A- le Téléski est un atout touristique pour la commune en raison de sa proximité. Afin de dynamiser l'attractivité du site et pérenniser le fonctionnement du téléski, la buvette actuelle pourra être agrandie et proposer une offre boisson/nourriture plus large ; des activités complémentaires au téléski pourront être proposées sur la piste.

De plus, le maintien d'exploitation du téléski passera également par une offre d'hébergement touristique améliorée :

- A Bonvillard, un espace aménagé et convivial pour des activités de plein air pourrait être complété par des hébergements légers.
- L'hébergement de Granier doit être complémentaire de ce qui offert à La Plagne. Les hébergeurs doivent être sensibilisés à améliorer, rénover et agrandir les hébergements existants. L'offre complémentaire peut passer par des hébergements insolites, proches de la nature.

B- la valorisation du patrimoine comme les chapelles et les constructions remarquables pourra se faire à travers le règlement.

C- Optimiser les points de vente des produits locaux au chef lieu et en alpage. Ces points de vente pourraient être améliorés pour offrir une meilleure amplitude horaire.

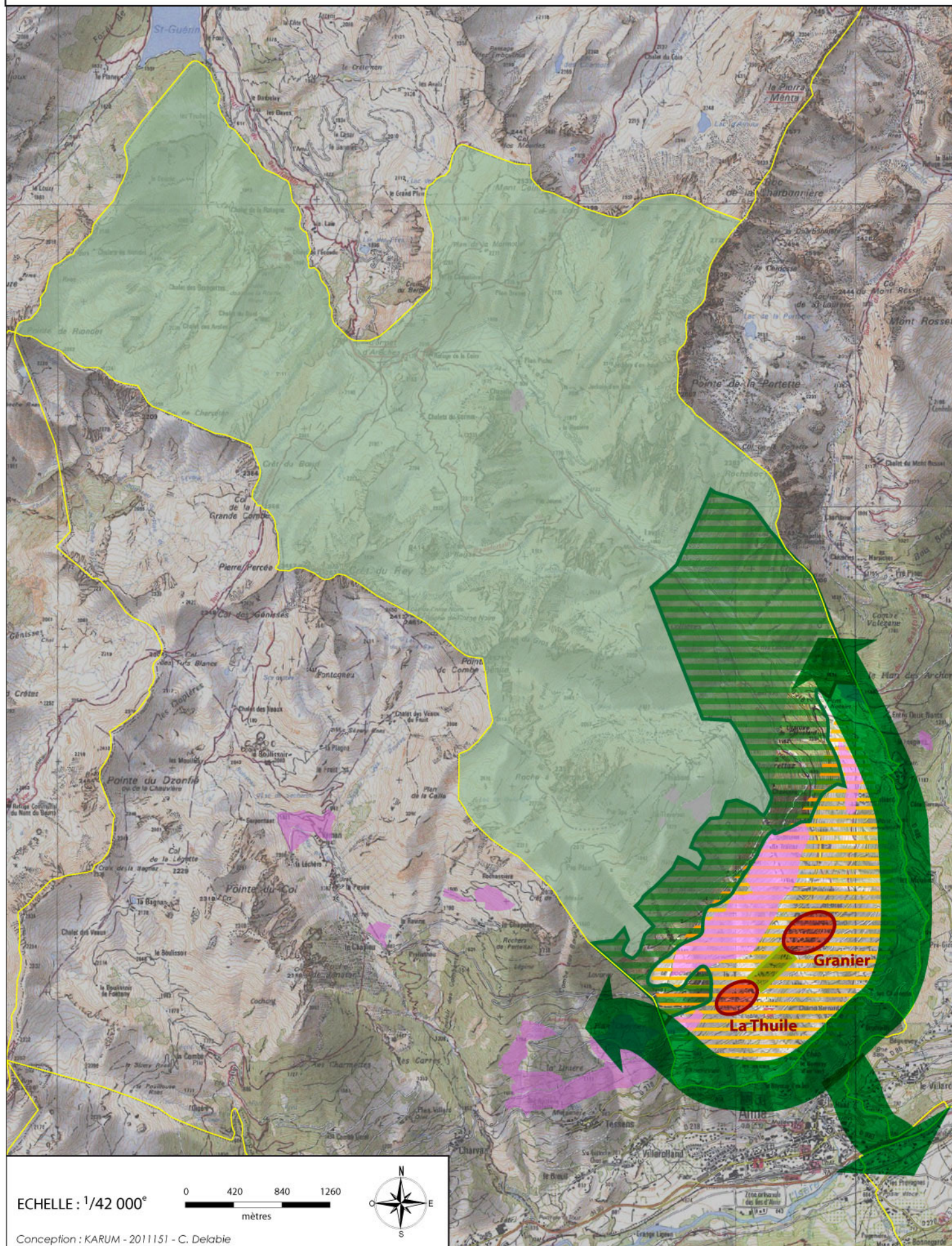
5- Communications numériques (source CG73)

La commune intégrera le schéma départemental :

Alors que l'accès à l'Internet à haut débit se développe depuis près de 15 ans et atteint aujourd'hui des taux de couverture très avancés (99,6% en Savoie), celui-ci est principalement obtenu par le biais de l'ADSL qui s'avère atteindre ses limites et ne plus convenir aux évolutions attendues en faveur de l'émergence d'une nouvelle génération de réseaux numériques à très haut débit.

C'est pourquoi, un changement de média est envisagé sur les 10 à 15 prochaines années, celui du passage à la fibre optique de bout en bout jusqu'à l'abonné. Les intentions d'investissement des opérateurs ne concerneraient qu'une partie restreinte du département. Seules 43 communes (Chambéry Métropole, la CALB et la Ville d'Albertville) seraient couvertes en 5 ans à partir de 2015 (2013 pour la Ville de Chambéry).

Aussi, le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Savoie propose une situation cible pour l'ensemble du département et énonce un scénario de référence qui organise la cohérence des initiatives publiques et privées de sorte d'éviter un décrochage de certains territoires qui seraient laissés pour compte. Il propose un calendrier, des priorités et fait l'inventaire des financements mobilisables, de façon à répondre de façon optimale aux attentes de différentes cibles dans le temps



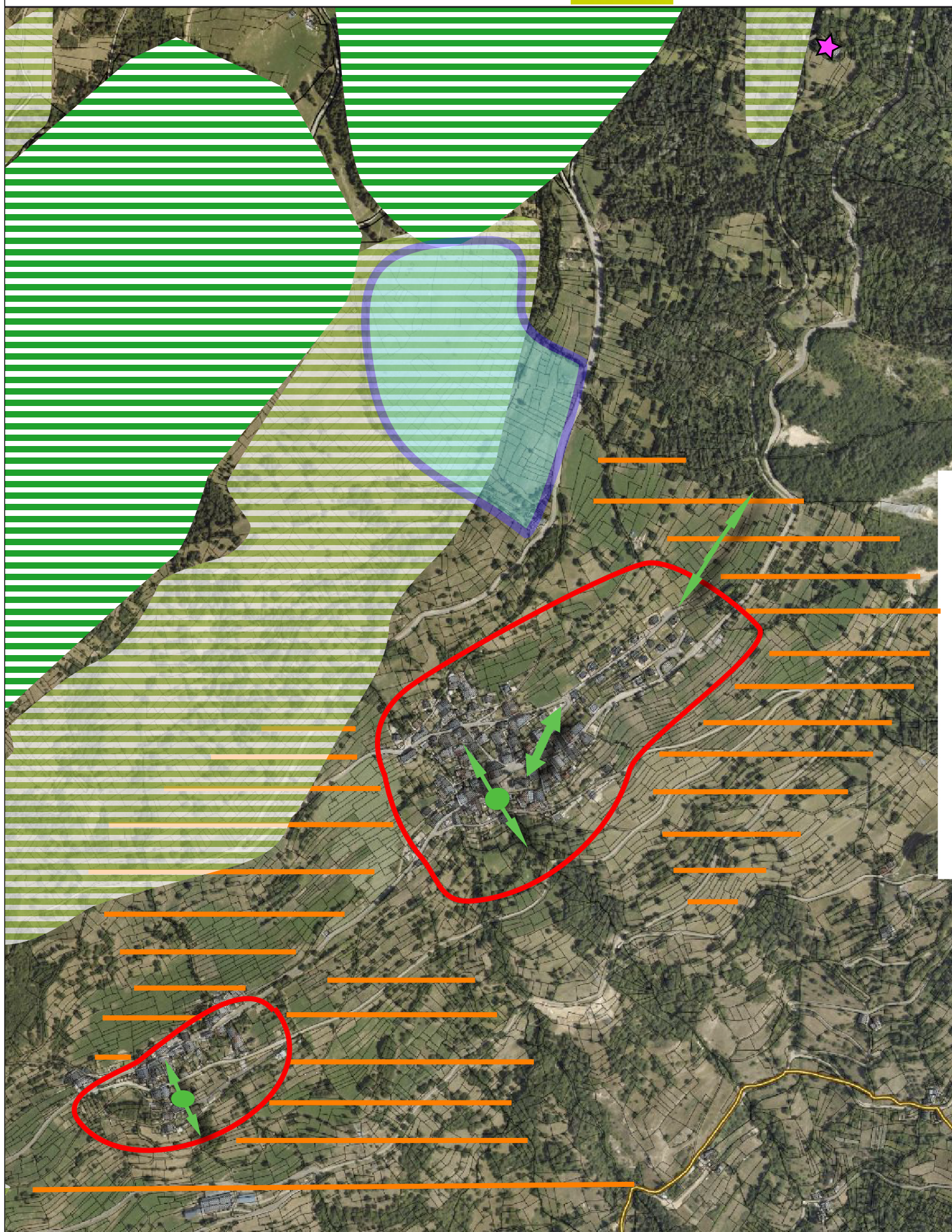
LEGENDE

Préserver les espaces qui composent la frame verte et bleue du territoire

-  Protection stricte des sommets et alpages de la partie nord de la commune en tant que réservoirs de biodiversité
-  Gestion agro-pastorale respectueuse de la biodiversité des prairies de fauche en zones Natura 2000
-  Maintien de la fonctionnalité des corridors biologiques structurants reconnus à l'échelle supra-communale
-  Maintien de la dominance naturelle du versant sud favorable aux dynamiques écologiques locales
-  Gestion durable des boisements du haut de versant en tant qu'espace d'intérêt économique, écologique, paysager et de protection contre les risques

Valoriser les paysages identitaires de la commune

-  Respect des silhouettes groupées des hameaux
-  Maintien de la coupure verte inter-hameaux



LEGENDE

-  Espaces agricoles d'enjeux fort et d'intérêt paysager : les extensions d'urbanisation seront privilégiées sur les terres à enjeux moyens (amont et aval du chef lieu) afin de préserver les terres à forts enjeux.
-  Zones Natura 2000, espaces d'intérêt écologique dont la biodiversité est liée à une gestion agropastorale
-  Espaces boisés du haut de versant, espaces d'intérêts économique, écologique, paysager et de protection contre les risques
-  Patrimoine à préserver et valoriser : la chapelle de Bonvillard
-  Enveloppes du chef lieu et de La Thuile à densifier dans un objectif de réduction de la consommation d'espace.
-  Liaisons piétonnes à aménager ou améliorer au sein des enveloppes urbaines existantes, des nouvelles zones d'urbanisation et vers les secteurs stratégiques.
-  enveloppe d'activités hivernales et du restaurant associé au domaine skiable